

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à La Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Eric JACQUEMOUD, Thomas QUERO-BATTANI.

Secrétaire de séance : Christelle BRIU

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents** : 16 - **Votants** : 17

Date de la convocation : le 14 décembre 2022.

Date de publication : 23 décembre 2022 au 23 février 2023

FIXATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal le tarif fixé précédemment pour l'assainissement collectif :

- Part variable : 1,50 € par m³ d'eau consommée, hors redevances, à partir du 1^{er} janvier 2022 (facturation en 2023). Ce tarif comprend la collecte, le transport et le traitement des effluents.
A ce prix s'ajoute la redevance de l'Agence de l'eau.
- Part fixe annuelle d'accès au service de l'assainissement d'un montant à 30 € par unité de logement.

Il est proposé de maintenir ces tarifs pour l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ➔ **DE MAINTENIR** le tarif du service d'assainissement collectif à 1,50 € par m³ d'eau consommée, hors redevances, à partir du 1^{er} janvier 2023 (facturation en 2024)
Ce tarif comprend la collecte, le transport et le traitement des effluents.
A ce prix s'ajoute la redevance de l'Agence de l'eau.
- ➔ **DE MAINTENIR** le tarif de la part fixe annuelle d'accès au service de l'assainissement à 30 € par unité de logement,
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christelle BRIU